Nations Unies A/53/275/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 23 de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
III.	Informations communiquées par le système des Nations Unies	1–5	2
	Département des affaires économiques	1–5	2

98-27278 (F) 290998 300998

III. Informations communiquées par le système des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

1. Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement[1], le Département des affaires économiques et sociales et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) échangent des informations concernant les activités relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action. Cet échange d'informations permet à la CARICOM de se tenir informée des travaux de la Commission du développement durable ayant trait aux petits États insulaires en développement et à la Commission de disposer à tout moment d'informations concernant la mise en oeuvre du Programme d'action dans les Caraïbes. Le Département se fonde sur les informations communiquées par la CARICOM pour faire rapport à la Commission. Étant donné que la CARICOM participe activement aux activités menées en vue du développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes, et qu'elle joue le rôle, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de mécanisme de coordination au niveau sous-régional pour la mise en oeuvre du Programme d'action, les informations qu'elle a communiquées à la Commission se sont avérées fort utiles lors des débats que celle-ci a tenus sur les questions de développement durable touchant les petits États insulaires en développement.

2. Le Département et la CARICOM ont maintenu des contacts et ont envisagé à plusieurs reprises de coopérer dans certains domaines. L'ONU a organisé une réunion consultative entre institutions régionales en février 1998 à New York, en application des décisions prises par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres recommandations formulées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La réunion a porté essentiellement sur les mesures que les institutions régionales telles que la CARICOM pourraient adopter pour encourager la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau régional, et a permis de définir les principales mesures régionales qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable.

3. Des activités de coopération technique ont été menées grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, établi par le Gouvernement italien, afin d'aider les petits États insulaires en développement, et notamment ceux qui sont membres de la CARICOM, à encourager l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage et l'alimentation de petits appareils électroménagers tels que radios, télévisions, magnétophones, réfrigérateurs et purificateurs d'eau, et contribuer ainsi à améliorer la qualité de la vie des personnes qui vivent dans des régions reculées et à réduire leur dépendance à l'égard des sources d'énergie fossiles importées. Des projets ont déjà été élaborés à l'intention de la Grenade et de Sainte-Lucie. Il est également prévu, dans le cadre de ce programme de coopération technique, d'entreprendre des activités de formation.

4. Les échanges d'informations et de rapports de fond avec la CARICOM se sont poursuivis dans les domaines de la promotion de la femme, des questions relatives aux jeunes et de l'élimination de la pauvreté. Les responsables des questions relatives aux jeunes de la CARICOM et de l'Organisation des États américains (OEA) ont pris part aux activités préparatoires en vue de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui s'est tenue à Lisbonne du 8 au 12 août 1998. Le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse a prêté son concours à la CARICOM dans le cadre de ces activités préparatoires et a participé à la Conférence, ainsi qu'aux réunions préparatoires internationales qui l'ont précédée. Il a été proposé à la CARICOM d'établir un rapport ayant une orientation pratique sur l'élimination de la pauvreté dans la région de la CARICOM, mais les progrès dans ce domaine seront fonction des ressources disponibles.

5. Le projet de soutien aux systèmes d'administration publique au niveau des administrations centrales et locales des États pluri-insulaires des Caraïbes, mené par l'ONU, devrait vraisemblablement contribuer à renforcer les capacités des systèmes d'administration publique des États unitaires pluri-insulaires des Caraïbes où l'on parle l'anglais et le néerlandais, à savoir les Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin) et les pays ou territoires anglophones, dont Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Grenade, les Carriacou, Trinité-et-Tobago, les îles Vierges britanniques, les îles Caïman et les îles Turques et Caïques. Dans le cadre de ce projet, le Département, avec la collaboration du Centre d'administration pour le développement des Caraïbes, organisera un atelier à l'intention de tous les représentants des systèmes d'administration publique au niveau des administrations centrales et locales et des organisations de la société civile travaillant en association avec l'administration publique des États pluri-insulaires des Caraïbes dont les langues sont l'anglais et le néerlandais. L'objectif de cet atelier sera d'élaborer et d'adopter un plan d'action visant à améliorer la gestion des administrations

publiques et à renforcer la coordination entre les pouvoirs publics et leurs partenaires sociaux; de promouvoir une plus grande efficacité du secteur public; d'encourager la mise en valeur des ressources humaines et l'introduction de réformes administratives; et de renforcer les capacités des gouvernements de la région sur le plan de la formation. En outre, il offrira l'occasion de présenter à la communauté des donateurs une estimation des ressources techniques, humaines et financières nécessaires à la réalisation du plan d'action. Ce projet sera financé grâce à une subvention de 80 000 dollars versée au Département par le Gouvernement italien.

Note

[1] *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18), chap. I, résolution 1, annexe II.